



**Procès-verbal de la 50^e réunion du Conseil d'administration
tenue le mercredi 10 septembre 2014 à 13h30, par vidéoconférence**

- Local 4412 de l'Édifice INRS à Québec
- Salle G-09 de l'Édifice 18 – campus de l'IAF à Laval

Étaient présents :

À Québec : Rudolf Bertrand, Magella Cantin, Françoise Labesse, Michel Leclerc
À Laval : Francine Lambert, Jacques Pelletier, Nicole Wragg

Était absent : aucune absence

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 30 mai 2014
3. Suivi du procès-verbal du 30 mai 2014
 - a. Contribution de l'INRS à l'APRES-INRS
 - b. Projet d'un Protocole d'entente entre l'APRES-INRS et l'INRS (document joint, voir 3a)
 - c. Site Web de l'APRES-INRS
 - d. Procédures des activités hors APRES-INRS
4. Activités récentes et prévues
 - a. Région de Québec
 - b. Région de Laval/Montréal
5. Approbation de demandes d'adhésion de nouveaux membres et état des cotisations
6. Modification de l'article 7.1-Cotisation des Statuts et règlements de l'APRES-INRS
7. Préparation de l'Assemblée générale du 3 octobre 2014
8. Rapport financier
9. Divers
 - a. Prochaine réunion de l'Assemblée générale de la FRUQ
10. Confirmation de la date de la prochaine réunion
11. Levée de la réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La réunion débute à 13h40.

Sur proposition de Michel Leclerc, appuyée par Francine Lambert, l'ordre du jour est accepté tel que proposé.
Résolution CA50-sept-10-14-01

2. Acceptation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 30 mai 2014

Sur proposition de Nicole Wragg, appuyée par Michel Leclerc, le procès-verbal est accepté tel que déposé.
Résolution CA50-sept-10-14-02

3. Suivi du procès-verbal du 30 mai 2014

a. Contribution de l'INRS à l'APRES-INRS

Rudolf Bertrand fait le point sur ce dossier depuis la dernière réunion du Conseil. Il rappelle le contenu de la lettre avec les annexes qu'il envoyée à Daniel Coderre, recteur de l'INRS, le 20 juin dernier afin de réitérer notre demande de reprise du versement d'une aide financière de l'INRS ainsi que le remplacement de la *Déclaration de l'INRS sur la participation des retraités membres de l'APRES-INRS à la vie communautaire et universitaire de l'INRS* par un protocole d'entente (ces documents ont été joints à l'envoi de la convocation de la présente réunion). Le 19 août dernier, il a reçu une lettre de Lana Fiset, vice-rectrice à la gouvernance et aux ressources humaines et Secrétaire générale de l'INRS. Par cette lettre, Mme Fiset annonce que l'INRS accepte notre demande de verser à l'APRES-INRS une somme de 64\$ pour chacun des membres dont le nom figurera sur la liste de membres qu'elle nous invite à lui soumettre en date du 31 août 2014. Toutefois, l'INRS n'entend pas encadrer sa contribution par un protocole d'entente du type que nous avons proposé. Enfin, elle mentionne que l'INRS nous reviendra promptement concernant nos autres demandes. Les membres du CA s'interrogent sur le moment où l'INRS versera sa contribution, soit dès que nous soumettrons notre liste de membres ou lors du début de la prochaine année financière de l'INRS (*i.e.* avril 2015). Après un appel de Rudolf Bertrand au bureau de la direction générale de l'INRS, on l'informe que Claude Mailhot, directeur du Service des ressources humaines de l'INRS, le rappellera à ce sujet.

Les membres du CA parcourent le document «Analyse de la lettre de Lana Fiset du 19 août 2014» préparé par Michel Leclerc et transmis par courriel le 28 août dernier ainsi qu'un projet de liste des membres à remettre à l'INRS.

Sur proposition de Michel Leclerc, appuyée par Françoise Labesse, il est convenu que Michel Leclerc apportera quelques petites corrections à la liste des membres et que Rudolf Bertrand la transmettra à l'INRS en mentionnant qu'on attend le versement de l'aide financière dès que possible.

Résolution CA50-sept-10-14-03

b. Projet d'un Protocole d'entente entre l'APRES-INRS et l'INRS

Suite à la lettre de Mme Fiset du 19 août dernier, le Conseil prend acte que l'INRS refuse la proposition de l'APRES-INRS d'un protocole d'entente afin de régir les relations entre l'INRS et l'APRES-INRS.

c. Site Web de l'APRES-INRS

Magella Cantin, responsable de ce projet, informe les membres du Conseil que le nouveau site sera fonctionnel après la prochaine Assemblée générale du 3 octobre prochain. Les membres en seront informés lors de cette assemblée et par courriel.

d. Procédures des activités hors APRES-INRS

Lors d'une réunion antérieure, il a été convenu d'ajouter l'Association des retraités de la TÉLUQ dans ce document. Magella Cantin est toujours en attente d'une réponse de cette association afin d'obtenir son accord.

4. **Activités récentes et prévues**

a. Région de Québec

Magella Cantin informe les membres du Conseil que la journée annuelle de l'Association des retraités du siège social de l'UQ (ARUQSS), qui devait se tenir le 14 août, a été reportée au 18 septembre 2014 en raison de la température.

Françoise Labesse avait prévu une sortie au Morrin Center et à la Cathédrale Holy Trinity à l'occasion de la prochaine assemblée générale. Toutefois, cette assemblée ne se tiendra pas en vidéoconférence, mais plutôt en un seul lieu à Québec. Étant donné qu'il y aura un plus grand nombre de participants, il est décidé que cette activité sera remplacée par une visite au Musée national des beaux-arts du Québec.

b. Région de Laval/Montréal

Francine Lambert confirme aux membres du CA que la prochaine activité sera une visite au vignoble du Château Taillefer Lafon à Sainte-Dorothée, Laval. Cette activité aura lieu le 25 septembre prochain. Le coût s'élève à 8,00 \$ par personne et comprend une visite guidée et une dégustation de vin blanc et de vin rouge. Francine a remis un dépôt non remboursable de 150 \$ et 24 membres se sont inscrits à ce jour.

Compte tenu de la réduction importante de l'aide financière de l'INRS et des orientations budgétaires retenues par les membres du CA, ces derniers échangent sur la contribution de l'APRES-INRS au coût des activités offertes à ses membres. Après discussions, la proposition suivante est adoptée :

Sur proposition de Nicole Wragg, appuyée par Michel Leclerc, la règle suivante est adoptée sur la contribution de l'APRES-INRS au coût des activités offertes à ses membres :

- 1) la contribution de l'APRES-INRS s'élève à 50 % du coût de l'activité;
- 2) un minimum de 5,00 \$ est déboursé par le membre;
- 3) la contribution de l'APRES-INRS est d'un maximum de 20,00 \$;
- 4) la contribution du membre est arrondie au dollar entier suivant.

Les activités continueront à être approuvées par le CA avant d'être offertes aux membres. Sur réception des documents justificatifs, le trésorier confirmera le montant de la contribution de l'APRES-INRS.

Résolution CA50-sept-10-14-04

Considérant la résolution précédente, les membres du CA adoptent la résolution suivante :

Sur proposition de Nicole Wragg, appuyée par Magella Cantin, l'activité au Château Taillefer Lafon à Laval est acceptée et la contribution de l'APRES-INRS s'élèvera à 3,00 \$ par membre en règle qui participera à cette activité.

Résolution CA50-sept-10-14-05

5. Approbation de demandes d'adhésion de nouveaux membres et état des cotisations

Michel Leclerc informe le CA qu'une nouvelle demande d'adhésion a été reçue depuis la dernière réunion du CA, soit celle de Michel Fournier, retraité depuis le 1^{er} juillet 2014.

Conformément à la Procédure d'approbation de l'adhésion à l'APRES-INRS adoptée par le CA (résolution CA42-fév-8-13-06), sur proposition de Magella Cantin, appuyée par Francine Lambert, le Conseil accepte l'adhésion du nouveau membre suivant : monsieur Michel Fournier.

Résolution CA50-sept-10-14-06

6. Modification de l'article 7.1-Cotisation des Statuts et règlements de l'APRES-INRS

Jacques Pelletier présente le document sur la modification proposée de l'article 7.1 - Cotisation des Statuts et règlements de l'APRES-INRS, transmis avec la convocation de la présente réunion. Il rappelle que cette modification a pour objet de confirmer la pratique établie et approuvée par le CA depuis quelques années. Après discussion, le CA biffe «et est exigible dans les six (6) mois qui suivent le début de l'année financière» inscrit à la fin du premier paragraphe du document proposé.

Sur proposition de Françoise Labesse, appuyée par Francine Lambert, le Conseil accepte la modification proposée de l'article 7.1 des Statuts et règlements tel que modifiée séance tenante. Cet article modifié sera soumis aux membres pour adoption lors de l'Assemblée générale du 3 octobre 2014.

Résolution CA50-sept-10-14-07

7. Préparation de l'Assemblée générale du 3 octobre 2014

Considérant que l'INRS versera une contribution financière à l'APRES-INRS pour l'année 2014-2015 (voir le point 3a du présent ordre du jour), il est décidé de tenir l'Assemblée générale du 3 octobre 2014 à Québec. Rudolf Bertrand préparera une invitation à tous les membres selon les paramètres suivants :

- 8h30 : départ de l'autobus de l'INRS-IAF à Laval pour les membres de la région de Laval/Montréal
- 11h30 : dîner dans un restaurant de Québec
- 13h30 : visite au Musée national des beaux-arts du Québec
- 16h00 : assemblée générale de l'APRES-INRS
- 18h00 : cocktail dînatoire offert aux membres
- 19h30 : départ de l'autobus pour le retour des membres de la région de Montréal/Laval

Les membres du CA discutent du projet d'ordre du jour de la prochaine assemblée générale préparé par Jacques Pelletier. Cet ordre du jour est accepté avec les modifications suivantes : 1) en raison que Françoise Labesse démissionne de son poste de vice-présidente de la région de Québec, l'élection pour combler ce poste sera ajoutée à l'ordre du jour; 2) il sera mentionné que l'Assemblée générale se tiendra à Québec. Le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale tenue le 18 octobre 2013 sera également soumis à l'acceptation de l'Assemblée générale tel que déposé. Enfin, Jacques Pelletier transmettra un courriel à tous les membres pour les inviter à assister à la prochaine Assemblée générale, à ce courriel seront ajoutés les documents suivants : programme de la journée, incluant une description des activités prévues, projet d'ordre du jour, projet de procès-verbal de la 8^e Assemblée générale et projet de modification de l'article 7.1 des Statuts et règlements.

Après discussions, il est convenu que Rudolf Bertrand invitera Daniel Coderre, recteur de l'INRS, au cocktail dînatoire suivant l'Assemblée générale.

8. Rapport financier

Michel Leclerc présente les deux documents qu'il a transmis par courriel le 9 septembre dernier, soit : *Budget 2014-2015* et *États financiers et évolution de l'encaisse du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014*.

Sur proposition de Magella Cantin, appuyée par Michel Leclerc, le *Budget 2014-2015* et les *États financiers et évolution de l'encaisse du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014* déposés par le trésorier sont acceptés et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 3 octobre 2014.

Résolution CA50-sept-10-14-08

9. Divers

a. Prochaine réunion de l'Assemblée générale de la FRUQ

Rudolf Bertrand informe le CA que la prochaine réunion de l'Assemblée générale de la FRUQ se tiendra le 12 novembre prochain à Québec et que nous pouvons y déléguer trois (3) représentants. Après discussions, Magella Cantin, Michel Leclerc et Jean-Pierre Fortin seront les représentants de l'APRES-INRS. Jacques Pelletier agira comme substitut.

10. Confirmation de la date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CA se tiendra le vendredi 7 novembre 2014 à 9h30¹.

11. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Michel Leclerc, appuyé par Francine Lambert, propose la levée de la réunion à 15h45.

Jacques Pelletier
Secrétaire

Rudolf Bertrand
Président

Accepté par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 31 octobre 2014.

¹ Suite à cette réunion, les membres du CA ont convenu de devancer la prochaine réunion au vendredi 31 octobre 2014 à 9h30.